



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une page va se tourner à Val-de-Travers avec le départ de son chancelier, en poste depuis la fusion

La commune de Val-de-Travers va connaître un changement notable en 2020. En effet, son chancelier a décidé de faire valoir son droit à la retraite en mai prochain après plus de dix ans passés au service de notre collectivité publique. La recherche de sa successeuse ou de son successeur sera lancée très prochainement.

Personnalité connue bien au-delà des frontières de notre région, Alexis Boillat, premier chancelier de Val-de-Travers, prendra sa retraite l'an prochain après avoir œuvré plus de dix ans au service de notre commune.

Le parcours d'Alexis Boillat ne s'arrête toutefois pas à cette dernière décennie passée comme secrétaire général des autorités politiques et responsable de la Chancellerie de la commune unique.

Sa carrière professionnelle a commencé en 1977 au sein de l'ancienne régie fédérale des PTT, notamment comme chef de bureau à Fleurier et remplaçant des buralistes du Val-de-Travers. Elle s'est ensuite poursuivie aux Verrières où il a officié comme administrateur communal durant huit ans avant de rejoindre l'Etat de Neuchâtel pour devenir l'adjoint du chef du service des communes durant quatre ans.

En 2001, c'est la commune de Fleurier qui décide de l'engager comme administrateur. En 2008, le premier Conseil communal de Val-de-Travers le nomme à son poste actuel de chancelier de la commune naissante.

Une page va se tourner à Val-de-Travers avec le départ de son premier chancelier

Quelques chiffres pour illustrer la très longue et très riche carrière d'Alexis Boillat au service des collectivités publiques :

- Ce dernier a côtoyé près de 240 conseillers généraux durant 30 ans, dont 108 à Val-de-Travers,
- il a travaillé avec 32 conseillers communaux, dont 10 à Val-de-Travers,
- il a suivi environ 170 séances de Conseil général, dont 83 à Val-de-Travers,
- et il a participé à plus de 1'250 séances de Conseil communal, dont 530 à Val-de-Travers.

Ces statistiques impressionnantes démontrent l'engagement d'un homme qui a largement agi pour le bien commun et qui peut dorénavant envisager une retraite bien méritée. Connaissant Alexis Boillat, elle sera sans nul doute active, rythmée par ses divers mandats associatifs et caritatifs et entrecoupée de voyages au gré des déplacements de l'équipe suisse de football et de cueillettes de champignons en forêt.

Un administrateur communal ou un chancelier est un homme-orchestre, un touche-à-tout qui se doit d'être curieux et prêt à s'impliquer pleinement dans une fonction intense et gratifiante. Alexis Boillat a merveilleusement rempli ce rôle durant plus de 30 ans, aux Verrières, à Fleurier et finalement dans notre commune.

Le Conseil communal de Val-de-Travers ainsi que ses collaborateurs lui souhaitent de passer une très belle et très heureuse retraite auprès de son épouse Corinne et le remercient de son dévouement et de son investissement tant professionnel que personnel durant toutes ces années.

Pour lui trouver une successeuse ou un successeur, la commune de Val-de-Travers va prochainement lancer une mise au concours.

Val-de-Travers, le 30 octobre 2019

LE CONSEIL COMMUNAL

